



Aide sociale à l'enfance spécialisée

Publié le 26 juin 2023

Le service Aide Sociale à l'Enfance spécialisée organise et garantit **l'accueil des personnes** qui se déclarent **Mineur Non Accompagné** (MNA) en évaluation et des MNA qui sont confiés au service.

Il pilote les dispositifs relatifs à la **filiation** et à l'**adoption**, ainsi qu'à l'**accompagnement des jeunes majeurs**. Il propose des actions qui permettent d'apporter un **soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs**, qui prévient la marginalisation et vise à l'insertion des jeunes et à la construction d'un projet de vie.

Les principales missions du service Aide Sociale à l'Enfance spécialisée sont les suivantes :

- > Gérer le dispositif opérationnel d'évaluation, de mise à l'abri de protection des mineurs non accompagnés
- > Mettre en place des Projets Pour l'Enfant des Mineurs Non Accompagnés, des jeunes majeurs
- > Garantir les projets de vie des pupilles de l'Etat
- > Gérer la structure d'accueil de mise à l'abri des personnes qui se déclarent MNA en évaluation
- > Assurer le pilotage des dispositifs filiation/adoption, évaluer les agréments adoption, accompagner les projets d'adoption, réaliser l'accès aux dossiers
- > Piloter le dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55